

## Public concerné

Avocats, Banquiers, Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, Conseillers en transmission d'entreprises, Experts-comptables, et Notaires qui souhaitent devenir des Experts en transmission de PME-PMI afin d'être capables de conseiller les dirigeants sur la problématique de l'optimisation de la transmission de leur entreprise.

## Conditions et modalité d'inscription

- Expérience professionnelle requise
  - Titulaires d'un diplôme Bac + 4
  - Titulaires d'un Bac + 2 et cinq ans d'expérience professionnelle
  - Titulaires d'un Bac et de huit ans d'expérience professionnelle
- Ces deux derniers cas seront soumis à la Commission de la validation des acquis
- Entretien individuel de sélection du candidat devant un jury composé de professionnels et de professeurs. Cet entretien doit permettre de comprendre les motivations du candidat et d'analyser la pertinence du projet professionnel.
  - Nombre de places limité à 20 participants par promotion.

## Durée de la formation

Le cursus se déroule sur 50 journées de 7 heures de formation à raison de **5 jours consécutifs par mois** (lundi au vendredi) pendant **10 mois** (pas de cours en avril et en août).  
Epreuve orale d'Optimisation de la transmission des PME-PMI : début janvier 2013.  
Remise et soutenance du mémoire : 2ème quinzaine mars 2013  
Les cours débuteront en janvier 2012.  
Date limite d'inscription : 10 janvier 2012.

## > Coût de la formation

Le coût est de 7 680 € par participant.  
Tarif préférentiel de 6 680 € pour les Experts-comptables et pour les Partenaires.

## > Intervenants

La formation est dispensée par des professionnels et des universitaires spécialisés en transmission des PME-PMI et sélectionnés pour leur expertise dans leurs domaines d'enseignement.

## > Partenaires



## CONTACTS

- Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :  
**Michel Fourriques**, Responsable du Parcours Optimisation de la transmission des PME-PMI  
- Par téléphone : 06.03.04.64.34  
- Par mail : fiscagp@yahoo.fr

## • Renseignements et inscriptions:

### - Par courrier :

Monsieur le Directeur  
Parcours Spécialisé Optimisation de la Transmission des PME-PMI  
Sciences Po Aix,  
25 rue Gaston de Saporta,  
13625 Aix-en-Provence CEDEX 1

- Gestionnaire : Charlotte Le Tan  
charlotte.le-tan@sciencespo-aix.fr

Conception - Kopilote - Réalisation - Impression IEP - Crédit photos Juliette Touin



**Master 2 (M2) Pro**  
Parcours spécialisé (FC)  
Optimisation de la  
transmission des  
PME-PMI

# Objectifs

Chaque année des milliers de PME-PMI changent de mains. Près de 500 000 entreprises vont changer de mains dans les 10 ans à venir. 60 % de ces transmissions sont faites dans le cadre d'un départ à la retraite.

Compte tenu des enjeux et de la complexité des opérations de transmission, le dirigeant de PME doit être guidé et accompagné par un Expert formé à l'approche globale de la transmission d'entreprise. L'objectif du Master est la formation d'Experts capables de mettre en place des stratégies destinées aux chefs d'entreprises et aux dirigeants afin d'optimiser la transmission de leur entreprise.

Cette formation pluridisciplinaire repose sur l'acquisition de compétences académiques et pratiques en matière juridique, fiscale, financière, comptable et sociale.

Ce Master a pour but de permettre à cet Expert en transmission d'entreprises d'être le véritable coordinateur, l'interlocuteur principal et incontournable des autres conseillers du dirigeant.



Espace Philippe SEGUIN

# Programme des unités d'enseignement

- ▶ **UE 1 : Cadre juridique et fiscal de la transmission : 5 jours**
  - Incidence du statut matrimonial du chef d'entreprise
  - Conséquences du décès de l'entrepreneur sur la gestion de l'entreprise
  - Règlement de la succession du chef d'entreprise
  - Conséquences fiscales du décès du chef d'entreprise
  
- ▶ **UE 2 : Opérations préparatoires à la transmission : 7 jours**
  - Le diagnostic de l'entreprise et la radiographie de l'entreprise (audit comptable, financier, juridique, fiscal, social économique, stratégique et immobilier)
  - Le diagnostic patrimonial du chef d'entreprise (audit patrimonial)
  - Transmission d'une entreprise individuelle (transmission d'un fonds donné en location-gérance, mise en société de l'entreprise individuelle)
  - Transmission d'une société (transformation de la société, séparation des activités, création d'un holding de contrôle, création d'actions de préférence, convention de portage et location de droits sociaux)
  - Gestion de l'entreprise confiée à un tiers : le mandat de protection future
  
- ▶ **UE 3 : Evaluation de l'entreprise : 5 jours**
  - Principes de l'évaluation
  - Les différentes méthodes d'évaluation
  - Evaluation de l'entreprise individuelle
  - Evaluation des titres de la société non cotée
  
- ▶ **UE 4 : Optimisation de la transmission à titre gratuit : 6 jours**
  - Règles communes aux libéralités
  - Donation de l'entreprise
  - Testaments et legs
  - Mandat à effet posthume
  
- ▶ **UE 5 : Optimisation de la transmission à titre onéreux : 6 jours**
  - Les négociations
  - Transmission de l'entreprise individuelle : la cession du fonds de commerce
  - Transmission de la société : la cession de parts sociales
  - Montage à effet de levier : la holding de rachat
  
- ▶ **UE 6 : Contrôle fiscal et limites à l'optimisation fiscale de la transmission : 2 jours**
  - Les opérations de contrôle fiscal
  - L'acte anormal de gestion
  - L'abus de droit (apport avant cession, holding de reprise...)

# Programme des unités d'enseignement

- ▶ **UE 7 : Aspects sociaux de la transmission : 3 jours**
  - Rôle du Comité d'entreprise
  - Sort des contrats de travail
  - Sort du statut collectif
  - Représentation du personnel
  
- ▶ **UE 8 : Salariés bénéficiaires de la transmission : 2 jours**
  - Augmentation du capital réservé
  - Rachat d'entreprise par les salariés
  - Stock-options
  - Attributions gratuites d'actions
  - Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise
  - Donation de l'entreprise aux salariés
  
- ▶ **UE 9 : Optimisation de la « rémunération » du cédant et du cessionnaire : 3 jours**
  - Quel statut social pour le cédant ?
  - Les optimisations incontournables pour le cédant
  - Quel statut social pour le cessionnaire ?
  
- ▶ **UE 10 : Assurance-vie et transmission d'entreprise : 3 jours**
  - Assurance-vie et RAAR
  - Assurance-vie en garantie de passif
  - Assurance-vie dédiée
  - Assurance-vie : outil d'épargne et de transmission
  - Assurance-vie au profit de l'entreprise
  
- ▶ **UE 11 : Aspects internationaux de l'optimisation de la transmission : 3 jours**
  - La délocalisation de l'entreprise avant cession (délocalisation du cédant, délocalisation de l'entreprise : transfert du siège social avant cession, apport des titres à un holding étranger avant cession)
  - L'optimisation de la transmission d'une PME ayant une forte activité à l'international
  
- ▶ **UE 12 : La gestion de l'après-transmission fruit d'une approche globale patrimoniale : 4 jours**
  - La technique de l'approche globale patrimoniale
  - Applications au cas d'un chef d'entreprise cédant
  
- ▶ **UE 13 : Méthodologie du mémoire : 1 jour**